

# LES MISSIONS DU SERVICE CIVIQUE



## QU'EST-CE QU'UNE MISSION DE SERVICE CIVIQUE ?

► **Un engagement volontaire au service de l'intérêt général :**

- des missions utiles à la société ;
- permettant de répondre aux besoins de la population et des territoires.

Dans le même temps, le Service Civique doit constituer pour le jeune volontaire une étape d'apprentissage de la citoyenneté et de développement personnel.

► **Une mission complémentaire de l'action des salariés, des stagiaires et des bénévoles**

Le volontaire en Service Civique, intervient en complément de l'action des salariés, stagiaires, et/ou bénévoles de l'organisme au sein duquel la mission est effectuée, sans s'y substituer.

► **Une mission accessible à tous les jeunes**

Les missions proposées dans le cadre du Service Civique ne peuvent pas exclure les jeunes qui n'ont pas de diplôme ou de qualification.

Les organismes d'accueil ne peuvent donc pas exiger de pré-requis en termes de niveau de diplôme, de formation, de compétences, de formation, de compétences particulières, d'expériences professionnelles ou bénévoles.

Ce sont les savoir-être et la motivation du jeune qui doivent prévaloir.

► **Une mission permettant de vivre une expérience de mixité sociale**

Le Service Civique doit permettre d'effectuer une mission dans un environnement différent, au contact de publics et d'autres volontaires issus d'horizons diversifiés.

Il est possible de mixer 4 fiches mission maximum par mission confiée au volontaire.

La Fédération des acteurs de la solidarité a élaboré **13 fiches mission** dans les différents domaines imposés par l'agence du civique. Vous trouverez le détail de ces fiches ci-dessous.

Pour élaborer la fiche de poste d'un volontaire, il est nécessaire de se référer à ces fiches missions et d'utiliser le modèle en annexe.

## SOLIDARITÉ

### 1.A.

Faciliter la connaissance du territoire de vie et son appropriation par les personnes en situation de précarité (mobilité, orientation, connaissance des acteurs et des services...)

### 1.B.

Facilitateur dans l'accès aux droits des personnes en situation de précarité pour lutter contre le non recours (compréhension des institutions...)

### 1.C.

Sensibilisation des personnes accompagnées dans les structures de solidarité à la découverte de la culture des autres

### 1.D.

Sensibilisation des personnes en situation de précarité à la gestion du budget personnel et familial

### 1.E.

Faciliter le lien entre structures d'accueil des personnes en situation de précarité et leur environnement (quartiers, habitants et acteurs...)

## SANTÉ

### 2.A.

Sensibilisation à des actions de médiation en santé auprès des personnes en situation de précarité

## CULTURE ET LOISIRS

### 3.A.

Soutien à l'apprentissage de la langue française et à la sensibilisation de la culture française pour les personnes étrangères

### 3.B.

Sensibilisation à l'utilisation et appropriation de l'outil informatique et numérique par les personnes en situation de précarité accompagnées dans les structures de solidarité

### 4.A.

Participer à la promotion et au développement d'actions culturelles et proposer des projets culturels auprès de personnes en situation de précarité

## SPORT

### 5.A.

Participer à la promotion et au développement de projets dans le domaine du sport auprès des personnes en situation de précarité

## ENVIRONNEMENT

### 6.A.

Sensibilisation et contribution à la mise en œuvre d'actions environnementales et de développement durable auprès de personnes en situation de précarité

## MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ

### 7.A.

Participer au développement et à la promotion de la participation et de la citoyenneté des personnes accompagnées dans les structures de solidarité

### 7.B.

Participer au développement et à la promotion de la participation des personnes à la vie des structures au sein desquelles elles sont accompagnées et à l'élaboration des politiques publiques

# 1.A

FACILITER LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE DE VIE  
ET SON APPROPRIATION  
PAR LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Domaine

## SOLIDARITÉ

### OBJECTIF

**Contribuer à la connaissance des modalités de transport, des services de proximité et d'accès aux droits : mobilité, orientation, connaissance des acteurs et des services etc.**

### ACTIONS POSSIBLES

Soutenir les personnes pour se repérer sur le territoire.

Soutenir les personnes pour connaître les possibilités de transport les plus adaptés à leurs déplacements et à leurs contraintes (tarifs, temps de transport...).

Soutenir les personnes pour se déplacer lors de leurs premiers déplacements.

Faire connaître les services du territoire en matière de services publics, réseaux associatifs, espaces d'accès aux droits.

Créer des liens et des échanges avec les acteurs du territoire.

### DURÉE DE LA MISSION

8 mois. Le jeune volontaire doit être majeur.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

*Extrait de la charte pour l'accueil de volontaire en service civique dans le réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité.*

Le volontaire viendra en appui de l'équipe constituée (salariés, bénévoles, stagiaires...).

**Le volontaire ne sera pas en charge de l'accompagnement social individuel des personnes**, il n'aura pas à gérer d'aspects administratifs de la structure.

Le volontaire s'appuiera sur les souhaits et les besoins des personnes accompagnées et les propositions des travailleurs sociaux et bénévoles de la structure.

Il adaptera le contenu de sa mission et les actions mises en œuvre en fonction des besoins et des souhaits identifiés et associera les personnes accompagnées aux différentes étapes du projet.

# 1.B FACILITATEUR DANS L'ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ POUR LUTTER CONTRE LE NON RECOURS

Domaine

## SOLIDARITÉ

### OBJECTIF

**Contribuer à réduire le non-recours aux droits en facilitant l'accès à ceux-ci et à la compréhension des institutions.**

### ACTIONS POSSIBLES

Co-animer des ateliers collectifs ou groupes de paroles :

- d'information sur les droits et les démarches ;
- de sensibilisation à la connaissance et à la compréhension du paysage institutionnel et aux modalités de saisine.

Organiser des sorties de repérages des lieux clés en matière d'accès aux droits.

Accompagner physiquement des personnes pour des démarches d'accès aux droits.

Sensibiliser les personnes à l'usage du numérique.

Contribuer à créer des liens et des échanges avec les acteurs du territoire.

### DURÉE DE LA MISSION

8 mois. Le jeune volontaire doit être majeur.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

*Extrait de la charte pour l'accueil de volontaire en service civique dans le réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité.*

Le volontaire viendra en appui de l'équipe constituée (salariés, bénévoles, stagiaires...).

**Le volontaire ne sera pas en charge de l'accompagnement social individuel des personnes**, il n'aura pas à gérer d'aspects administratifs de la structure.

Le volontaire s'appuiera sur les souhaits et les besoins des personnes accompagnées et les propositions des travailleurs sociaux et bénévoles de la structure.

Il adaptera le contenu de sa mission et les actions mises en œuvre en fonction des besoins et des souhaits identifiés et associera les personnes accompagnées aux différentes étapes du projet.

# 1.C SENSIBILISATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS LES STRUCTURES DE SOLIDARITÉ À LA DÉCOUVERTE DE LA CULTURE DES AUTRES

Domaine

## SOLIDARITÉ

### OBJECTIF

**Faciliter les échanges interculturels entre les personnes accompagnées dans les structures ou en dehors des structures, pour contribuer à faire changer de regard, briser les idées reçues, valoriser les talents et les compétences informelles.**

### ACTIONS POSSIBLES

Contribuer à des actions de la structure, par exemple :

- d'échanges interculturels ;
- de co-animation d'ateliers collectifs d'échanges ou groupes de paroles ;
- d'actions sur des aspects culturels des uns ou des autres ;
- d'habitudes de vie quotidienne ;
- de sensibilisation à la connaissance et à la compréhension des autres ;
- d'animation de groupes de paroles.

Ces actions pourront se dérouler en interne à la structure ou en lien avec les habitants du quartier, les acteurs du territoire.

### DURÉE DE LA MISSION

8 mois. Le jeune volontaire doit être majeur.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

*Extrait de la charte pour l'accueil de volontaire en service civique dans le réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité.*

Le volontaire viendra en appui de l'équipe constituée (salariés, bénévoles, stagiaires...).

**Le volontaire ne sera pas en charge de l'accompagnement social individuel des personnes, il n'aura pas à gérer d'aspects administratifs de la structure.**

Le volontaire s'appuiera sur les souhaits et les besoins des personnes accompagnées et les propositions des travailleurs sociaux et bénévoles de la structure.

Il adaptera le contenu de sa mission et les actions mises en œuvre en fonction des besoins et des souhaits identifiés et associera les personnes accompagnées aux différentes étapes du projet.

# 1.D

SENSIBILISATION  
DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ  
À LA GESTION DU BUDGET PERSONNEL ET FAMILIAL

Domaine

SOLIDARITÉ

OBJECTIF

**Contribuer à faciliter la connaissance et la gestion d'un budget familial ou personnel.**

ACTIONS POSSIBLES

Contribuer à des actions de la structure en terme de médiation budgétaire et d'accès aux droits et aux institutions par la co-animation de groupes de paroles ou d'ateliers collectif :

- d'information sur les budgets, sur les droits et les démarches ;
- de sensibilisation à la connaissance et à la compréhension du paysage institutionnel (banque...), et aux modalités de saisine.

Contribuer à créer des liens et des échanges avec les acteurs du territoire.

DURÉE DE LA MISSION

8 mois. Le jeune volontaire doit être majeur.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

*Extrait de la charte pour l'accueil de volontaire en service civique dans le réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité.*

Le volontaire viendra en appui de l'équipe constituée (salariés, bénévoles, stagiaires...).

**Le volontaire ne sera pas en charge de l'accompagnement social individuel des personnes,** il n'aura pas à gérer d'aspects administratifs de la structure.

Le volontaire s'appuiera sur les souhaits et les besoins des personnes accompagnées et les propositions des travailleurs sociaux et bénévoles de la structure.

Il adaptera le contenu de sa mission et les actions mises en œuvre en fonction des besoins et des souhaits identifiés et associera les personnes accompagnées aux différentes étapes du projet.

# 1.E FACILITER LE LIEN ENTRE STRUCTURES D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ET LEUR ENVIRONNEMENT (QUARTIERS, HABITANTS ET ACTEURS...)

Domaine

## SOLIDARITÉ

### OBJECTIF

**Contribuer à instaurer ou développer du lien social et humain entre les personnes accompagnées et l'environnement de la structure : habitants, commerçants, associations voisines, services publics.**

### ACTIONS POSSIBLES

Faire connaître la structure aux habitants, commerçants, associations, organisations, institutions du quartier et du territoire et réciproquement.

Faire connaître la réalité des situations de vie des personnes accompagnées aux acteurs du quartier pour déconstruire les clichés, les représentations et contribuer à faire changer les regards.

Tisser du lien social entre la structure et ces acteurs du quartier: organisation de rencontres thématiques, d'évènements festifs, de projets communs par exemples.

Faire mieux connaître et favoriser la participation des personnes aux évènements qui se passent dans le quartier.

Favoriser la participation des habitants, des acteurs locaux aux évènements proposés par la structure d'accueil.

### DURÉE DE LA MISSION

8 mois. Le jeune volontaire doit être majeur.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

*Extrait de la charte pour l'accueil de volontaire en service civique dans le réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité.*

Le volontaire viendra en appui de l'équipe constituée (salariés, bénévoles, stagiaires...).

**Le volontaire ne sera pas en charge de l'accompagnement social individuel des personnes,** il n'aura pas à gérer d'aspects administratifs de la structure.

Le volontaire s'appuiera sur les souhaits et les besoins des personnes accompagnées et les propositions des travailleurs sociaux et bénévoles de la structure.

Il adaptera le contenu de sa mission et les actions mises en œuvre en fonction des besoins et des souhaits identifiés et associera les personnes accompagnées aux différentes étapes du projet.

# 2.A

## SENSIBILISATION À DES ACTIONS DE MÉDIATION EN SANTÉ AUPRÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Domaine

SANTÉ

OBJECTIF

**Contribuer à réduire les inégalités de santé.**

### ACTIONS POSSIBLES

Contribuer à des actions de la structure en terme d'accès aux soins et aux droits de santé par la co-animation de groupes de paroles ou d'ateliers collectifs:

- d'information sur les droits de santé ;
- de sensibilisation aux soins, à l'hygiène, aux actions de prévention santé.

Organiser des sorties de repérages des lieux clés en matière de santé.

Soutenir les professionnels de la structure dans le cadre des accompagnements physiques des personnes pour réaliser des démarches de santé ou d'accès aux droits.

Contribuer à créer des liens et des échanges avec les acteurs du territoire.

### DURÉE DE LA MISSION

8 mois. Le jeune volontaire doit être majeur.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

*Extrait de la charte pour l'accueil de volontaire en service civique dans le réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité.*

Le volontaire viendra en appui de l'équipe constituée (salariés, bénévoles, stagiaires...).

**Le volontaire ne sera pas en charge de l'accompagnement social individuel des personnes,** il n'aura pas à gérer d'aspects administratifs de la structure.

Le volontaire s'appuiera sur les souhaits et les besoins des personnes accompagnées et les propositions des travailleurs sociaux et bénévoles de la structure.

Il adaptera le contenu de sa mission et les actions mises en œuvre en fonction des besoins et des souhaits identifiés et associera les personnes accompagnées aux différentes étapes du projet.

# 3.A

SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE  
ET À LA SENSIBILISATION DE LA CULTURE FRANÇAISE  
POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES

Domaine

## CULTURE ET LOISIRS

### OBJECTIF

**Contribuer à réduire les inégalités sociales et à faciliter l'insertion sociale.**

### ACTIONS POSSIBLES

Participer à la co-animation d'ateliers collectifs et/ou de séances individuelles :

- de sensibilisation à la culture française (cuisine, théâtre, musique, lecture, sorties...);
- de perfectionnement à la pratique de la langue française.

Contribuer à créer des liens et des échanges avec les acteurs du territoire.

### DURÉE DE LA MISSION

8 mois. Le jeune volontaire doit être majeur.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

*Extrait de la charte pour l'accueil de volontaire en service civique dans le réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité.*

Le volontaire viendra en appui de l'équipe constituée (salariés, bénévoles, stagiaires...).

**Le volontaire ne sera pas en charge de l'accompagnement social individuel des personnes,** il n'aura pas à gérer d'aspects administratifs de la structure.

Le volontaire s'appuiera sur les souhaits et les besoins des personnes accompagnées et les propositions des travailleurs sociaux et bénévoles de la structure.

Il adaptera le contenu de sa mission et les actions mises en œuvre en fonction des besoins et des souhaits identifiés et associera les personnes accompagnées aux différentes étapes du projet.

# 3.B

SENSIBILISATION À L'UTILISATION ET APPROPRIATION DE L'OUTIL INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE  
PAR LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ  
ACCOMPAGNÉES DANS LES STRUCTURES DE SOLIDARITÉ

Domaine

## CULTURE ET LOISIRS

### OBJECTIF

**Contribuer à réduire la fracture numérique et réduire les inégalités dans ce domaine.**

### ACTIONS POSSIBLES

Participer à la co-animation d'ateliers collectifs et/ou de séances individuelles de sensibilisation, de perfectionnement à l'utilisation pratique de l'ordinateur, et des outils numériques en général.

Contribuer à créer des liens et des échanges avec les acteurs du territoire.

### DURÉE DE LA MISSION

8 mois. Le jeune volontaire doit être majeur.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

*Extrait de la charte pour l'accueil de volontaire en service civique dans le réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité.*

Le volontaire viendra en appui de l'équipe constituée (salariés, bénévoles, stagiaires...).

**Le volontaire ne sera pas en charge de l'accompagnement social individuel des personnes,** il n'aura pas à gérer d'aspects administratifs de la structure.

Le volontaire s'appuiera sur les souhaits et les besoins des personnes accompagnées et les propositions des travailleurs sociaux et bénévoles de la structure.

Il adaptera le contenu de sa mission et les actions mises en œuvre en fonction des besoins et des souhaits identifiés et associera les personnes accompagnées aux différentes étapes du projet.

# 4.A

PARTICIPER À LA PROMOTION ET AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS CULTURELLES ET PROPOSER DES PROJETS CULTURELS AUPRÈS DE PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Domaine

## CULTURE ET LOISIRS

### OBJECTIF

**Contribuer à réduire les inégalités sociales et les écarts dans l'accès à la culture.**

### ACTIONS POSSIBLES

Rencontrer des personnes pour les informer et faciliter leur accès aux événements culturels, activités culturelles .

Participer à l'organisation de temps de découverte culturelles en lien avec les acteurs du territoire.

Contribuer à l'émergence et l'élaboration de projets culturels dans le cadre d'ateliers collectifs.

Contribuer à initier des partenariats et des échanges avec les acteurs du territoire : associations culturelles, établissements culturels publics et associations d'éducation populaires.

Contribuer à développer des liens avec les jeunes en service civique en mission dans ces organisations.

### DURÉE DE LA MISSION

8 mois. Le jeune volontaire doit être majeur.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

*Extrait de la charte pour l'accueil de volontaire en service civique dans le réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité.*

Le volontaire viendra en appui de l'équipe constituée (salariés, bénévoles, stagiaires...).

**Le volontaire ne sera pas en charge de l'accompagnement social individuel des personnes,** il n'aura pas à gérer d'aspects administratifs de la structure.

Le volontaire s'appuiera sur les souhaits et les besoins des personnes accompagnées et les propositions des travailleurs sociaux et bénévoles de la structure.

Il adaptera le contenu de sa mission et les actions mises en œuvre en fonction des besoins et des souhaits identifiés et associera les personnes accompagnées aux différentes étapes du projet.

# 5.A

PARTICIPER À LA PROMOTION  
ET AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS DANS LE DOMAINE DU SPORT  
AUPRÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Domaine

**SPORT**

OBJECTIF

**Contribuer à l'accès au sport des personnes en situation de précarité.**

## ACTIONS POSSIBLES

Aller à la rencontre des personnes pour les informer et faciliter leur accès aux événements sportifs.

Participer à l'organisation de temps de découverte de différents sports (par la pratique) avec les acteurs du secteur du sport.

Contribuer à l'émergence et la conception de projets dans le domaine du sport.

Contribuer à créer des liens et des échanges avec les acteurs du territoire, en particulier les associations sportives en vue du développement de partenariats durables.

## DURÉE DE LA MISSION

8 mois. Le jeune volontaire doit être majeur.

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

*Extrait de la charte pour l'accueil de volontaire en service civique dans le réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité.*

Le volontaire viendra en appui de l'équipe constituée (salariés, bénévoles, stagiaires...).

**Le volontaire ne sera pas en charge de l'accompagnement social individuel des personnes,** il n'aura pas à gérer d'aspects administratifs de la structure.

Le volontaire s'appuiera sur les souhaits et les besoins des personnes accompagnées et les propositions des travailleurs sociaux et bénévoles de la structure.

Il adaptera le contenu de sa mission et les actions mises en œuvre en fonction des besoins et des souhaits identifiés et associera les personnes accompagnées aux différentes étapes du projet.

# 6.A

## SENSIBILISATION ET CONTRIBUTION À LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS ENVIRONNEMENTALES ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AUPRÈS DE PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Domaine

### ENVIRONNEMENT

#### OBJECTIF

**Contribuer à la sensibilisation et à la mise en œuvre d'actions environnementales et de développement durable auprès de personnes en situation de précarité. Il s'agit de leur permettre de devenir acteurs de projets environnementaux, de réduire leurs dépenses énergétiques et d'améliorer leur qualité de vie.**

#### ACTIONS POSSIBLES

Sensibiliser les personnes accompagnées et favoriser au sein des structures d'accueil le développement d'actions relevant de l'économie circulaire : récupération, tri, recyclage, revalorisation, reconditionnement et réemploi de déchets ou de matériel usagé.

Sensibiliser et accompagner les personnes à la mise en œuvre d'éco-gestes au sein de la structure d'accueil : économies d'énergie, gestion de l'eau, propreté, prévention des déchets, biodiversité et espace vert.

Sensibiliser et favoriser l'utilisation par les personnes accompagnées des modes de transport dits « doux » ou alternatifs en faisant connaître ce qui existe déjà sur le territoire (covoiturage, vélo, transports en commun) et en recensant les besoins des personnes et en inventoriant les solutions possibles.

Favoriser l'accès des personnes accompagnées aux jardins partagés à proximité des structures d'accueil, et/ou la mise en place et l'animation d'un atelier jardinage au sein de la structure d'accueil.

Créer des liens et des échanges avec les acteurs du territoire.

#### DURÉE DE LA MISSION

8 mois. Le jeune volontaire doit être majeur.

#### PRINCIPES GÉNÉRAUX

*Extrait de la charte pour l'accueil de volontaire en service civique dans le réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité.*

Le volontaire viendra en appui de l'équipe constituée (salariés, bénévoles, stagiaires...).

**Le volontaire ne sera pas en charge de l'accompagnement social individuel des personnes,** il n'aura pas à gérer d'aspects administratifs de la structure.

Le volontaire s'appuiera sur les souhaits et les besoins des personnes accompagnées et les propositions des travailleurs sociaux et bénévoles de la structure.

Il adaptera le contenu de sa mission et les actions mises en œuvre en fonction des besoins et des souhaits identifiés et associera les personnes accompagnées aux différentes étapes du projet.

# 7.A

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT  
ET À LA PROMOTION DE LA PARTICIPATION ET DE LA CITOYENNETÉ  
DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS LES STRUCTURES DE SOLIDARITÉ

Domaine

## MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ

### OBJECTIF

Contribuer à la promotion de l'engagement citoyen, à la connaissance des échéances et des enjeux électoraux, des modalités de vote et d'inscription sur les listes électorales, du "sens" de voter ou non, et plus largement des moyens d'expression citoyenne (rejoindre ou créer une action ou une association...), du paysage institutionnel et des acteurs et des lieux clés en la matière.

### ACTIONS POSSIBLES

Contribuer à des actions autour de l'expression de la citoyenneté, par exemple, animation d'ateliers collectifs de sensibilisation, d'information sur :

- les échéances et les enjeux électoraux ;
- les modalités de vote et d'inscription sur les listes électorales ;
- le "sens" de voter ou non ;
- et plus largement les moyens d'expression citoyenne (rejoindre ou créer une action ou une association...) ;
- le paysage institutionnel, les acteurs et les lieux clés en la matière.

Contribuer à créer des liens et des échanges avec les acteurs du territoire.

### DURÉE DE LA MISSION

8 mois. Le jeune volontaire doit être majeur.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

*Extrait de la charte pour l'accueil de volontaire en service civique dans le réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité.*

Le volontaire viendra en appui de l'équipe constituée (salariés, bénévoles, stagiaires...).

**Le volontaire ne sera pas en charge de l'accompagnement social individuel des personnes,** il n'aura pas à gérer d'aspects administratifs de la structure.

Le volontaire s'appuiera sur les souhaits et les besoins des personnes accompagnées et les propositions des travailleurs sociaux et bénévoles de la structure.

Il adaptera le contenu de sa mission et les actions mises en œuvre en fonction des besoins et des souhaits identifiés et associera les personnes accompagnées aux différentes étapes du projet.

# 7.B

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT ET À LA PROMOTION DE LA PARTICIPATION DES PERSONNES À LA VIE DES STRUCTURES AU SEIN DESQUELLES ELLES SONT ACCOMPAGNÉES ET À L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Domaine

## MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ

### OBJECTIF

**Participer au développement et à la promotion de la participation des personnes accompagnées d'une part à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques qui les concernent, d'autre part, à la vie au projet de leur établissement d'accueil.**

### ACTIONS POSSIBLES

Contribuer à des actions de la structure en termes de participation, par exemple :

- co-animation d'ateliers collectifs de sensibilisation à la participation ;
- connaissance des acteurs impliqués et des espaces de participation ;
- mobilisation des personnes pour s'investir dans ces espaces de participation (CVS, CRPA, commission etc.).

Contribuer à créer des liens et des échanges avec les acteurs du territoire.

### DURÉE DE LA MISSION

8 mois. Le jeune volontaire doit être majeur.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

*Extrait de la charte pour l'accueil de volontaire en service civique dans le réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité.*

Le volontaire viendra en appui de l'équipe constituée (salariés, bénévoles, stagiaires...).

**Le volontaire ne sera pas en charge de l'accompagnement social individuel des personnes,** il n'aura pas à gérer d'aspects administratifs de la structure.

Le volontaire s'appuiera sur les souhaits et les besoins des personnes accompagnées et les propositions des travailleurs sociaux et bénévoles de la structure.

Il adaptera le contenu de sa mission et les actions mises en œuvre en fonction des besoins et des souhaits identifiés et associera les personnes accompagnées aux différentes étapes du projet.